

Montréal, le 16 août 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

Le 9 août 2023, dans le dossier mentionné en objet, Énergir dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande réamendée comme pièce [B-0245](#) visant notamment l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable conclu avec US Venture ainsi que les pièces [B-0247](#) et B-0248 (confidentielle) à son soutien.

Au tableau 9 de la pièce B-0247, Énergir propose les échéances pour examiner sa demande, incluant une journée d'audience au besoin. Dans ce tableau, Énergir mentionne que les informations confidentielles ont été transmises aux représentants des intervenants ayant souscrit à des engagements de confidentialité. De plus, Énergir demande à la Régie de rendre sa décision au plus tard le 7 décembre 2023.

Aux fins de l'examen des pièces B-0247 et B-0248, la Régie fixe les échéances suivantes :

| | |
|-----------------------------|--|
| Le 31 août 2023 à 12 h | Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) à Énergir sur les pièces B-0247 et B-0248 |
| Le 15 septembre 2023 à 12 h | Date limite pour les réponses d'Énergir aux DDR relatives aux pièces B-0247 et B-0248 |
| Le 26 septembre 2023 à 12 h | Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants portant spécifiquement sur les pièces B-0247 et B-0248 |
| Le 5 octobre 2023 à 12 h | Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants |
| Le 13 octobre 2023 à 12 h | Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR |
| Le 30 octobre 2023 | Journée réservée pour une audience, au besoin |

(S) Natalia Lis
Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ml